

20 avr 2026 -09:35

## Violence basée sur le genre : un nouveau rapport pour comprendre ses dynamiques et ses conséquences

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie aujourd'hui un nouveau rapport consacré aux violences basées sur le genre. L'étude met en lumière des réalités encore peu étudiées telles que la revictimisation, les conséquences des violences sur les victimes ou encore le non-recours aux services d'aide et à la police.

Cette étude met en évidence des situations de revictimisation ou de répétition des violences : les personnes ayant subi des violences durant l'enfance sont davantage exposées à des violences à l'âge adulte. De même, les victimes d'une forme de violence basée sur le genre déclarent plus fréquemment avoir subi d'autres formes de violences (entre partenaires, par un non-partenaire, harcèlement ou harcèlement sexuel au travail) au cours de leur vie.

### Des groupes particulièrement vulnérables

Les résultats montrent également que l'exposition aux violences varie selon le groupe de population. Certains présentent un risque plus élevé, notamment :

- les femmes en incapacité de travail en raison d'un handicap ou d'un problème de santé de longue durée ;
- les femmes en mauvaise santé ;
- les femmes sans emploi.

Ces situations augmentent le risque de violences et compliquent également la capacité des victimes à s'extraire d'un contexte violent.

Pour Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, « *Les conséquences des violences basées sur le genre sont multiples : elles fragilisent la santé psychologique, la santé physique et la vie quotidienne et professionnelle des victimes. Face à cette réalité, nous devons renforcer la prévention, rendre l'aide plus accessible et lever les obstacles qui empêchent trop souvent les victimes de demander du soutien.* »

### Peu de recours aux services d'aide et à la police

Une majorité de victimes se confie à leurs proches. Cependant, seule une minorité contacte les services d'aide ou la police - 29,5% des victimes de violences par partenaire contactent les services de santé ou sociaux, 27,6% la police, et 6,6% une ligne d'écoute ou un service d'aide aux victimes. Ces chiffres sont encore plus bas pour les victimes de violences par non-partenaire. Pour le harcèlement, seules 13,1% des victimes les signalent à un·e avocat·e et 20,1% à la police. Enfin, seules 19,7% des femmes victimes de harcèlement sexuel au travail se confient au conseiller en prévention ou à la personne en charge de prendre des mesures.

## Des recommandations pour renforcer les politiques publiques

Au regard de ces constats, l'Institut formule plusieurs recommandations visant à améliorer la prévention, le soutien aux victimes et l'accessibilité des services d'aide et des points de signalement. Concrètement :

- Mettre en place un pack d'aide destiné aux victimes de violences par partenaire intime, afin de leur permettre de sortir de toute forme de dépendance vis-à-vis du partenaire violent.
- Analyser la plus-value de pouvoir faire un signalement et/ou déposer une plainte en ligne en assurant un suivi direct par un inspecteur de la police spécialisé.
- Mieux former la police aux violences basées sur le genre et à l'accueil et l'orientation des victimes. Évaluer régulièrement la satisfaction des victimes des services de la police.
- Mettre à disposition des employeurs des outils afin de les aider à élaborer une politique de prévention du harcèlement sexuel.

Le rapport complet, les recommandations et une fiche d'information synthétique sont disponibles en français et en néerlandais sur le site de l'Institut.

## À propos de l'étude

Réalisée par l'UC Leuven-Limburg, l'Université de Gand et l'Université de Liège à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, cette étude repose sur l'analyse des données belges de l'enquête européenne sur les violences basées sur le genre (EU-GBV), menée en Belgique entre juillet 2021 et août 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 5.800 personnes âgées de 18 à 74 ans. Après un premier rapport de chiffres clés publié en avril 2024 par l'IWEPS, Vlaanderen Statistiek et l'IBSA, ce nouveau rapport reprend certaines de ces données, les complète par d'autres, et les met en perspective par des focus groups avec des professionnels de l'aide aux personnes concernées par les violences.

[↓ Télécharger l'étude](#)

## À propos de l'Institut

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est un organisme public indépendant qui lutte contre toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur le genre. D'année en année, le nombre de signalements reçus par l'Institut augmente. L'Institut informe les victimes et les soutient en cas d'éventuelles procédures judiciaires. Par ailleurs, l'Institut fournit des informations sur le cadre légal et émet des avis et des recommandations, notamment à l'intention du gouvernement et du parlement. Il est également chargé de collecter des données et des statistiques, de mener des recherches, de proposer des formations, ainsi que de mettre en place des initiatives politiques concrètes et des campagnes de sensibilisation.

Les victimes ou témoins de discrimination fondée sur un critère protégé par la loi Genre (notamment le sexe) peuvent obtenir des informations sur leurs droits, gratuitement et en toute confidentialité. Si elles le souhaitent, elles peuvent également introduire un signalement en appelant le 0800/12 800 (numéro gratuit) ou en consultant le site [aide.iefh.be](http://aide.iefh.be). Suivez l'Institut sur [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et



YouTube.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Place Victor Horta 40  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets  
Porte-parole (FR)  
+32 2 233 40 34  
+32 479 25 04 41  
[veronique.debaets@iefh.be](mailto:veronique.debaets@iefh.be)

Aline Defer  
Contact presse  
+32 2 235 55 20  
[aline.defer@igvm.be](mailto:aline.defer@igvm.be)

